



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(34)/2
6 avril 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-quatrième réunion directive
Genève, 10 mars 2004

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA TRENTE-QUATRIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 10 mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
I. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent	3
II. Questions diverses	8
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.....	12
Annexes	
I. Ordre du jour de la trente-quatrième réunion directive du Conseil.....	14
II. Participation.....	15

Chapitre I

QUESTIONS APPELANT UNE DÉCISION DU CONSEIL, QUI DÉCOULENT DES RAPPORTS ET ACTIVITÉS DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES, OU QUI S'Y RATTACHENT (point 2 de l'ordre du jour)

Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, huitième session (26-29 janvier 2004)

1. Le représentant de la **Barbade**, parlant en qualité de **Président de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes à sa huitième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.2/60). Les débats consacrés, au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour, aux questions de politique générale concernant l'investissement et le développement avaient été du plus grand intérêt et n'avaient pas souffert des événements de Cancún ou de l'état où en étaient actuellement les choses à l'OMC. La Commission avait pris note du fait que la CNUCED possédait des compétences internationalement reconnues dans le domaine de l'investissement, ce qui devrait être pris en compte dans l'élaboration de son futur programme de travail à la onzième session de la Conférence et au-delà, eu égard en particulier aux besoins des PMA.

Décision du Conseil

2. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, huitième session (9-13 février 2004)

3. Le représentant de la **Bulgarie**, parlant en qualité de **Président de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base à sa huitième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.1/67). Les travaux de la Commission avaient permis de mieux comprendre les politiques internationales et nationales nécessaires pour renforcer l'intégration bénéfique des pays en développement dans le système commercial international. L'opinion généralement partagée était que la CNUCED jouait un rôle essentiel pour ce qui était de l'analyse des politiques, du renforcement de la confiance et de la formation de consensus sur des questions qui se posaient dans le système commercial international, et s'agissant du renforcement des capacités nécessaires pour soutenir les pays en développement, en particulier les PMA.

Décision du Conseil

4. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

5. Le représentant de la **Suisse** a noté que la Commission n'avait pas été en mesure d'adopter des recommandations sur la question du commerce et de l'environnement et a demandé si l'absence de recommandations avait eu ou aurait une influence sur les travaux du secrétariat.

6. Le **Directeur de la Division du commerce international des biens et services, et des produits de base** a précisé que les États membres utilisaient normalement les recommandations pour appeler l'attention sur certaines questions, et que l'absence de recommandations n'aurait pas d'influence sur les travaux du secrétariat. Le secrétariat n'avait pas reçu pour instruction d'interrompre quelque activité que ce soit, et les déclarations faites par les États membres à la Commission avaient donné au secrétariat des orientations.

Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, huitième session (12-15 janvier 2004)

7. Le représentant de l'**Italie**, parlant en qualité de **Président de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa huitième session**, a présenté le rapport de la Commission (TD/B/COM.3/64). En ce qui concerne l'amélioration de la compétitivité des PME, certains principes de base étaient communs aux pays qui avaient obtenu de bons résultats, mais il n'y avait pas de stratégie «correcte» unique. L'efficacité des transports et la facilitation du commerce étaient des éléments clefs permettant de renforcer la participation des pays en développement au commerce mondial et d'attirer l'investissement étranger direct (IED). Les technologies de l'information et de la communication (TIC) avaient aussi de l'importance dans la mesure où elles stimulaient la croissance économique d'ensemble, et la CNUCED devait continuer de réaliser des travaux d'analyse sur les conséquences économiques des TIC pour les pays en développement.

Décision du Conseil

8. Le Conseil a pris note du rapport de la Commission, fait siennes les recommandations qui y figuraient et approuvé l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission, ainsi que les thèmes proposés pour le prochain cycle de réunions d'experts.

Déclarations

9. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que les travaux des Commissions représentaient d'importantes contributions dans de nombreux domaines névralgiques du point de vue du développement. Les débats qui avaient été consacrés, au sein de la Commission du commerce, à la marge de manœuvre laissée aux pays avaient une importance toute particulière. Il était bon que les pays disposent d'une marge de manœuvre pour l'application de leurs stratégies de développement, alors surtout qu'un nombre croissant d'accords commerciaux limitaient toujours davantage les moyens d'action dont disposaient les gouvernements nationaux. Les pays aujourd'hui en développement avaient besoin de disposer de la marge de manœuvre dont des pays aujourd'hui développés avaient eux-mêmes bénéficié par le passé. Les échanges Sud-Sud se développaient presque deux fois plus vite que les échanges mondiaux et ils pouvaient contribuer à renforcer le système commercial multilatéral, grâce par exemple au Système global de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC). Il était décevant que la Commission du commerce n'ait pas pu se mettre d'accord sur des

recommandations relatives au commerce, à l'environnement et au développement. Les États membres de la CNUCED devaient examiner ces questions plus à fond.

10. Le représentant de la **République islamique d'Iran** parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit qu'il fallait assurer par tous les moyens nécessaires la mise en œuvre des résultats des sessions des Commissions. Il était préoccupant que la Commission du commerce ne soit pas parvenue à un consensus sur la question de l'interaction entre commerce, environnement et développement. C'était la deuxième fois que dans cette Commission la recherche d'un consensus – l'une des fonctions de la CNUCED – n'avait pas abouti. Toutes les délégations ainsi que le secrétariat devaient examiner tous les mécanismes convenus à la dixième session de la Conférence et lors de l'Examen à mi-parcours pour renforcer le mécanisme intergouvernemental. Quant aux réunions d'experts, toute nouvelle réduction de leur durée pourrait compromettre la réalisation de leurs objectifs. Il était plus important d'enrichir le contenu des réunions et d'inviter un plus grand nombre d'éminents experts.

11. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit qu'en ce qui concernait la question de la sécurité dans les transports, qui relevait à la fois des travaux de la Commission du commerce et de ceux de la Commission des entreprises, la CNUCED pouvait fournir des analyses et une aide utiles lorsqu'elle avait un rôle clairement défini. Toutefois, les recommandations relatives à la sécurité des transports qui avaient été adoptées par la Commission des entreprises et par la Commission du commerce étaient trop générales et trop vagues. La tâche de la CNUCED dans ce domaine devait être d'aider les pays en développement à se conformer effectivement aux normes internationales de sécurité des transports, grâce à un programme clairement défini qui ne présente ni chevauchement, ni conflit, ni ingérence par rapport aux délibérations d'autres organisations internationales. Un certain nombre d'institutions de l'ONU, dont l'OACI, l'OMI et l'OIT, ainsi que d'autres organisations internationales, mettaient déjà en œuvre des programmes en matière de sécurité des transports, comprenant une assistance technique aux pays en développement. Rien n'indiquait qu'il y ait, dans les régimes mis au point par ces organisations en matière de sécurité, des lacunes que la CNUCED aurait à combler, et la CNUCED n'avait pas à rouvrir la discussion de normes admises. Dans le cadre de sa mission essentielle, la CNUCED pouvait jouer un rôle, et aider les pays en développement à participer plus pleinement au commerce international et à se conformer aux initiatives arrêtées à l'échelon international, et les États-Unis étaient prêts à aider la CNUCED dans ce rôle.

12. Le représentant du **Venezuela** a dit que les Commissions avaient fait un important travail au titre des préparatifs de la onzième session de la Conférence. Les débats consacrés aux questions liées à l'OMC avaient permis de mieux comprendre la situation actuelle, et les délibérations consacrées à la marge de manœuvre laissée aux pays s'étaient révélées d'une importance cruciale. À l'avenir, toutefois, les Commissions devaient consacrer davantage de temps à des débats interactifs avec les délégations. Il était regrettable que la Commission du commerce n'ait pas réussi à se mettre d'accord sur des recommandations concernant le commerce, l'environnement et le développement. La CNUCED avait déjà travaillé dans ce domaine, visé aussi par l'Assemblée générale dans sa résolution sur le commerce et le développement et les travaux de la CNUCED. La tâche des Commissions était de préciser le mandat de l'organisation et de donner des orientations pour les travaux à entreprendre, non de restreindre ce mandat. Enfin, les Commissions avaient approuvé l'organisation d'une série de réunions d'experts, mais il se pouvait que les fonds disponibles ne soient pas suffisants pour assurer la participation effective des pays en développement, et cela nuirait gravement au

mécanisme intergouvernemental. Il faudrait revenir sur cette question, et rechercher de nouveaux moyens de financer les réunions dans le cadre du budget ordinaire.

13. Pour le représentant de la **Colombie**, il était décevant que la Commission du commerce ne soit pas parvenue à un accord sur des recommandations relatives au commerce, à l'environnement et au développement. Il fallait souligner à cet égard que le programme Biotrade bénéficiait de l'appui unanime de tous les pays participants. Le secrétariat avait donné l'assurance que l'absence de recommandations n'aurait pas d'influence sur les travaux du secrétariat, et il fallait s'en féliciter. S'agissant des réunions d'experts approuvées par les Commissions, il fallait trouver une solution permettant d'assurer de manière durable et prévisible le financement de la participation à ces réunions d'experts de pays en développement afin de permettre à ces pays d'avoir leur part des connaissances échangées pendant les réunions.

14. Le représentant de **Sri Lanka** a estimé que les Commissions avaient fait un travail utile. Au sein de la Commission sur le commerce, des idées importantes avaient été avancées à propos de la libéralisation des échanges de services selon le mode 4, et cette question devait être abordée dans le cadre des préparatifs de la onzième session de la Conférence. Les petits pays tributaires du commerce extérieur étaient particulièrement vulnérables lorsqu'ils s'efforçaient de s'intégrer au système commercial mondial, et la CNUCED devait formuler un programme d'action concret et formuler des avis quant à l'action des pouvoirs publics afin de les aider. La question des petits pays devait aussi être examinée à la onzième session de la Conférence.

15. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, a regretté que la Commission du commerce ne soit pas parvenue à un accord sur des recommandations concernant l'interaction entre commerce, environnement et développement. Son Groupe s'était beaucoup employé à parvenir à un accord, mais certains de ses partenaires n'avaient pas fait preuve de la flexibilité nécessaire. L'intervenant a espéré que tous feraient preuve d'une telle flexibilité pendant la préparation de la onzième session de la Conférence. À propos des réunions d'experts, il fallait rendre possible la participation d'un plus grand nombre d'experts venus d'Afrique, et résoudre les questions de financement connexes. L'investissement était vital pour l'Afrique et les pays africains faisaient de gros efforts pour l'attirer. Toutefois, les résultats obtenus jusque-là avaient été décevants, et l'intervenant a lancé un appel aux partenaires pour qu'ils contribuent à accroître les flux d'investissement.

16. La représentante de la **Barbade** a dit que son pays attachait beaucoup d'importance aux résultats du travail des Commissions. Elle s'était particulièrement félicitée du débat consacré à la marge de manœuvre, et espérait que l'on pourrait s'appuyer, pour progresser à l'avenir, sur ce débat, qui montrait toute l'importance que gardait la CNUCED pour la formation d'un consensus. À propos des réunions d'experts qui avaient été approuvées, celle qui devait être consacrée aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce était particulièrement opportune. L'absence de recommandations concertées sur le commerce, l'environnement et le développement était regrettable, mais ne devait pas empêcher la CNUCED de travailler dans ce domaine. Le mandat contenu dans le Programme d'action de Bangkok restait en vigueur, et la Barbade soutenait le rôle de la CNUCED à cet égard.

17. Le représentant de l'**Égypte** a dit que le mandat de la CNUCED avait été défini en 1964, et ne pouvait pas être renégocié par chaque Commission. S'agissant des réunions d'experts, il était important d'assurer la participation d'experts venus d'horizons culturels et linguistiques très

différents, afin de permettre aux pays en développement d'apporter leur contribution. À cet égard, la traduction en arabe de tous les documents du Conseil devait être assurée pour permettre la pleine participation des gouvernements aux travaux de la CNUCED.

18. Le représentant de **Cuba** a dit que l'absence d'accord sur des recommandations concernant le commerce, l'environnement et le développement à la Commission du commerce était préoccupante, étant donné l'intérêt de cette question pour tous les pays. Cuba attachait une importance particulière à cette question, qui s'inscrivait dans le mandat de la CNUCED, et se félicitait de l'assurance donnée par le secrétariat que les activités s'y rapportant ne seraient pas compromises. D'importantes idées avaient été avancées en ce qui concernait la marge de manœuvre, et tous les membres devaient s'attacher à cette question s'ils voulaient aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial mondial. Le traitement spécial et différencié était un autre élément clef de ce système. Enfin, étant donné les défis auxquels les pays en développement devaient faire face, une approche uniforme à l'égard de tous n'était pas appropriée.

19. Pour le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, les questions d'endettement extérieur et d'investissement étaient les principales questions examinées par les Commissions. La charge de la dette que supportaient les PMA entravait leurs efforts de développement, puisqu'une fois le service de la dette assuré, il ne restait plus rien à investir. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) devait donc être élargie jusqu'à inclure tous les PMA. Les PMA attachaient de l'importance à la question du commerce, de l'environnement et du développement, et regrettaient vivement que des recommandations n'aient pas été adoptées à ce sujet au sein de la Commission du commerce. La CNUCED devait poursuivre ses efforts en faveur des PMA. De tels efforts en faveur d'un groupe particulier de pays n'avaient pas de caractère discriminatoire vis-à-vis des autres pays; ils n'étaient que justice. À cet égard, l'Assemblée générale s'était déclarée profondément préoccupée par le faible taux de mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, et toutes les organisations du système des Nations Unies, de même que les institutions de Bretton Woods, avaient été invitées à apporter leur concours à la mise en œuvre de ce Programme.

20. Le représentant d'**Oman** a dit qu'il était important que tous les documents du Conseil soient distribués en temps utile dans toutes les langues officielles de l'ONU. Le rapport de la Commission du commerce n'était pas disponible en arabe, et cela était source de difficultés pour les administrations nationales.

21. Le représentant de la **Suisse** a dit que les travaux des trois Commissions avaient démontré l'importance du rôle joué par la CNUCED dans la formation de consensus et l'émergence de nouvelles idées. Par ailleurs, il fallait réfléchir davantage aux moyens de faire partager ces nouvelles idées à une audience plus importante. Les débats devaient aussi avoir un caractère interactif, plus marqué, et laisser plus de temps à la participation des États membres. L'importance des recommandations adoptées par les Commissions justifiait que l'on consacre davantage de temps à leur examen. Les recommandations devaient porter essentiellement sur les domaines dans lesquels la CNUCED avait une compétence reconnue et pouvait apporter une contribution valable, et elles ne devaient pas donner au secrétariat de nouvelles fonctions dont il n'était pas démontré qu'elles étaient appropriées. De façon générale, il y avait lieu de porter un regard critique sur le mode de fonctionnement de l'organisation.

Chapitre II

QUESTIONS DIVERSES (point 4 de l'ordre du jour)

Organisation et financement des réunions d'experts

22. Le **Président** a proposé que la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement et la Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement soient organisées l'une à la suite de l'autre pendant la même semaine, chaque réunion durant deux jours et demi au lieu de trois jours.
23. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit qu'un tel arrangement risquait de susciter des difficultés pour les experts venant de différents pays. Par ailleurs, le problème du financement de la participation des experts de pays en développement n'avait pas encore été résolu.
24. Le représentant du **Brésil**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que la question du financement de la participation d'experts était très importante. Les réunions d'experts jouaient un rôle essentiel: elles favorisaient le travail intergouvernemental de la CNUCED, facilitaient la formation d'un consensus, et la participation d'experts de différentes régions avait amélioré la qualité des réunions et contribué à faire connaître les conclusions auxquelles elles aboutissaient. Il était donc regrettable que l'on ne dispose pas de ressources suffisantes pour financer les réunions d'experts en 2004. Le Groupe des 77 avait accepté à regret l'idée de faire financer la participation des experts au moyen de contributions extrabudgétaires dans l'espoir que cela aboutirait à une solution à long terme, mais tel n'avait pas été le cas. L'utilisation de ressources du budget ordinaire était le seul moyen de trouver une solution sûre et durable au problème. Le Conseil devait reprendre l'examen de cette question dans le cadre de sa trente-troisième réunion directive afin de parvenir à un accord sur une solution à long terme.
25. Le représentant de l'**Égypte** a dit que la participation d'experts de pays en développement aux réunions d'experts de la CNUCED était extrêmement importante, et que le secrétariat devait distribuer une brève note indiquant les effets qu'aurait la proposition de tenir deux réunions l'une après l'autre.
26. Le représentant du **Bénin** parlant au nom des **pays les moins avancés** a dit qu'il était important que les pays en développement participent aux réunions d'experts. L'examen des moyens de financer la participation des experts durait depuis trop longtemps, et il fallait trouver une solution à ce problème. Le Bénin n'avait pas les moyens de financer la participation de ses propres experts aux réunions.
27. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a dit que la question du financement de la participation des experts aux réunions d'experts de la CNUCED n'était toujours pas réglée depuis la neuvième session de la Conférence. À l'origine, ce financement avait été assuré par prélèvement sur les soldes non utilisés du budget ordinaire, mais cela n'avait pu être fait qu'une fois, et les fonds étaient maintenant épuisés. Pour trouver d'autres sources de financement, on avait envisagé deux options: recourir à des contributions volontaires ou recourir au budget ordinaire. Le secrétariat de la CNUCED avait essayé d'inclure une provision à cet effet dans le

projet de budget ordinaire de l'ONU, mais sans succès. Si le Groupe des 77 souhaitait recommander maintenant le recours au budget ordinaire, une proposition à cet effet devrait être présentée à l'Assemblée générale, mais une telle proposition ne semblait guère avoir de chances d'aboutir.

28. Le **Président** a rappelé au Conseil qu'à sa trente-troisième réunion directive, en septembre 2003, il avait décidé d'organiser des consultations sur le financement de la participation d'experts; lui-même se proposait de reprendre la trente-troisième réunion et de revenir sur la question; il espérait le faire avant mai.

Décision du Conseil

29. Le Conseil a décidé que la Réunion d'experts sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement et la Réunion d'experts sur les incidences de l'IED sur le développement se tiendraient l'une après l'autre pendant la même semaine, chaque réunion durant deux jours et demi au lieu de trois jours.

Participation à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED

30. Le **Président** a rappelé que, dans sa résolution 57/270B, l'Assemblée générale avait décidé que le Conseil du commerce et du développement participerait à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. Cette réunion ferait partie du suivi institutionnel du Consensus de Monterrey. Pour la préparer, lui-même avait eu une vidéoconférence avec le Président du Conseil économique et social sur le thème général de la Réunion de haut niveau, ainsi que sur des questions précises telles que les modalités de la réunion. Pour la réunion de cette année, les thèmes possibles ci-après avaient été mentionnés: commerce et développement, investissement et développement, produits de base et développement; pays à faible revenu; comptes spéciaux; gouvernance internationale; commerce; PPTE et viabilité à long terme de l'endettement; enfin, expériences nationales.

31. Le Président avait indiqué que le choix en thème général, ainsi que celui des questions particulières examinées lors de tables rondes, devraient tenir compte de trois éléments fondamentaux: la nécessité de contribuer à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey; la nécessité de contribuer au débat de l'Assemblée générale sur le financement du développement; et la nécessité de préparer l'examen général relatif à la Déclaration du Millénaire qui pourrait être organisé en 2005. Il avait suggéré que le thème de la Réunion de haut niveau s'inspire de la nécessité de renforcer la cohérence, la coordination et la coopération en vue de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, et avait indiqué que le mandat de la CNUCED et le programme de travail du Conseil étaient pertinents s'agissant de l'examen et de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, en particulier dans les domaines du commerce, de l'investissement, des produits de base, de l'endettement et de l'interdépendance. Pour la Réunion de haut niveau de l'année en cours, le Conseil pouvait apporter sa contribution dans les domaines spécifiques du commerce et de l'investissement.

32. S'agissant des modalités de la Réunion, le Président avait indiqué que, conformément à la pratique courante, les hauts fonctionnaires du secrétariat de la CNUCED devaient continuer à participer aux tables rondes, notamment en remplissant les fonctions de présidents de tables

rondes organisées dans les domaines de compétence de la CNUCED (investissement, commerce). Cette participation, à la fois celle du Conseil par l'intermédiaire de son Président et celle des principaux responsables du secrétariat, assurerait la plus grande contribution possible de la CNUCED à la Réunion de haut niveau.

33. Le représentant du **Brésil** s'est félicité de la proposition concernant la participation du Président à la Réunion de haut niveau.

34. Le représentant de la **Colombie** a soutenu sans réserve la participation du Président à la Réunion de haut niveau. Les États membres devaient présenter des recommandations concrètes concernant les modalités de cette participation, et il serait bon que le Président du Conseil puisse remplir les fonctions de président ou de vice-président de l'une des tables rondes. Le Conseil devait faire en sorte que les activités de la CNUCED soient conformes aux priorités convenues et que les activités de ses Commissions soient coordonnées.

35. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a estimé que le rôle de la CNUCED dans le suivi des conférences des Nations Unies était essentiel, et il s'est félicité de la participation de la CNUCED à la Réunion de haut niveau. Il serait important de déterminer les modalités appropriées de cette participation.

36. Le représentant du **Sénégal**, parlant au nom du **Groupe africain**, s'est félicité des initiatives du Président concernant la Réunion de haut niveau. Le Conseil avait certainement un rôle à jouer, et tous les thèmes mentionnés étaient importants. L'intervenant souhaitait recevoir un complément d'information sur les modalités et le lieu de la Réunion, ainsi que sur ses thèmes.

37. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a demandé si ceux qui participeraient à la Réunion de haut niveau présenteraient les vues du Secrétariat ou celles des États membres, et quel mécanisme serait employé pour permettre aux États membres d'y participer. Elle a aussi demandé ce que serait le résultat de la Réunion, et exprimé l'espoir qu'il ne serait pas nécessaire de négocier les thèmes.

38. Le représentant de l'**Irlande**, parlant au nom de l'**Union européenne**, a dit que l'on était, en fait, en train de créer une nouvelle pratique, et qu'il était donc important que les États membres soient pleinement informés de la situation de manière à pouvoir apporter leur pleine participation, cette année et les années à venir. Il faudrait leur donner plus de temps pour qu'ils puissent se préparer plus à fond.

Décision du Conseil

39. Le Conseil a décidé que le secrétariat distribuerait une note relative à la Réunion de haut niveau avec le Conseil économique et social, demandant aux États membres de faire connaître leurs vues sur les thèmes et sujets de la Réunion et sur ses modalités, d'indiquer quel type de déclaration le Président du Conseil devrait y faire, et comment les représentants du Conseil devraient être choisis, quel nombre de représentants devraient être choisis, et qui financerait leur participation. Une réunion du Bureau du Conseil serait alors organisée à une date appropriée.

40. La représentante des **États-Unis d'Amérique** dit que la participation de représentants du Conseil à la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social ne modifierait pas beaucoup le processus intergouvernemental en vigueur à la CNUCED. Le mieux serait de ne pas trop attendre de la première participation de la CNUCED à la Réunion, et de ne pas faire preuve d'un optimisme excessif quant à la possibilité d'un consensus sur les contributions à la Réunion.

Chapitre III

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Ouverture de la session

41. La session a été ouverte par le Président du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

42. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(34)/1.
(Voir l'annexe I ci-dessous.)

Bureau

43. Le Bureau du Conseil était celui qui avait été élu à sa cinquantième session, si ce n'est que le Conseil a décidé que M. Mitsunori Nanba (Japon) qui avait quitté Genève, serait remplacé par M. Kiminori Iwama (Japon) aux fonctions de Vice-Président, et que M. Lester Mejía Solís (Nicaragua), qui avait aussi quitté Genève, serait remplacé par M. Eduardo Castillo Pereira (Nicaragua) aux fonctions de Vice-Président. Le Bureau se composait donc comme suit:

Président:	M. Sha Zukang	(Chine)
Vice-Présidents:	M. Michel Adam	(Belgique)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Chitsaka Chipaziwa	(Zimbabwe)
	M. Djismun Kasri	(Indonésie)
	M ^{me} Melissa Kehoe	(États-Unis d'Amérique)
	M. Mohamed Oulde Mohamed Lemine	(Mauritanie)
	M. Eduardo Castillo Pereira	(Nicaragua)
	M. Iván Mora Godoy	(Cuba)
	M. Kiminori Iwama	(Japon)
	M. Dimiter Tzantchev	(Bulgarie)
Rapporteur:	M. François Leger	(France)

Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil

44. Le Conseil a décidé d'inscrire le Réseau latino-américain pour l'information technologique (RITLA) sur la liste prévue à l'article 76 de son règlement intérieur. (Pour des renseignements généraux sur ce Réseau, voir le document TD/B/EX(34)/R.3.)

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil

45. Le Conseil a décidé d'inscrire la Global Foundation for Democracy and Development (FUNGLODE) et l'Association internationale du fret aérien (TIACA) sur la liste visée à

l'article 77 de son règlement intérieur. (Pour des renseignements généraux sur le FUNGLODE et la TIACA, voir les documents TD/B/EX(34)/R.1 et R.2).

Inscription au Registre d'organisations non gouvernementales nationales conformément à la décision 43 (VII) du Conseil

46. Le Conseil a été informé qu'après consultations avec les États membres concernés, le Brésil et la France, le Secrétaire général de la CNUCED avait décidé d'inscrire l'Action communautaire du Brésil/Rio de Janeiro (ACB/RJ) et la Coordination SUD (Solidarité – Urgence – Développement) au Registre des organisations non gouvernementales nationales visées à la décision 43 (VII) du Conseil. (Pour des renseignements généraux sur l'ACB/RJ et sur Coordination SUD, voir les documents TD/B/EX(34)/L.1 et L.2).

Rapport du Conseil sur sa trente-quatrième réunion directive

47. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur la trente-quatrième réunion directive.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-quatrième réunion directive du Conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires, ou qui s'y rattachent:
 - a) Rapport de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, huitième session (9-13 février 2004);
 - b) Rapport de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, huitième session (26-29 janvier 2004);
 - c) Rapport de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, huitième session (12-15 janvier 2004).
3. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes:
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
4. Questions diverses.
5. Rapport du Conseil sur sa trente-quatrième session.

Annexe II

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion:

Algérie	Kenya
Allemagne	Lesotho
Arabie saoudite	Liban
Autriche	Madagascar
Bahreïn	Malaisie
Bangladesh	Mali
Barbade	Maroc
Bélarus	Mexique
Belgique	Mozambique
Bénin	Népal
Bhoutan	Nicaragua
Bolivia	Nigéria
Botswana	Oman
Brésil	Panama
Bulgarie	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Chypre	Pérou
Colombie	Philippines
Congo	Portugal
Cuba	Qatar
Égypte	République arabe syrienne
El Salvador	République de Corée
Équateur	République démocratique du Congo
États-Unis d'Amérique	République dominicaine
Éthiopie	République tchèque
Fédération de Russie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Finlande	Sénégal
France	Serbie-et-Monténégro
Inde	Slovaquie
Indonésie	Sri Lanka
Iran (République islamique d')	Suisse
Iraq	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Italie	Ukraine
Jamahiriya arabe libyenne	Venezuela
Jamaïque	Yémen
Japon	Zimbabwe
Jordanie	

* La liste des participants est publiée sous la cote TD/B/EX(34)/INF.1.

2. Les autres États membres de la CNUCED, ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion en tant qu'observateurs:

Rwanda
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Communauté européenne
Fonds commun pour les produits de base
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation internationale de la francophonie
Union africaine

4. La Commission économique pour l'Afrique de l'ONU était également représentée.

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la réunion:

Fonds monétaire international
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation internationale du Travail
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Centre international de commerce et de développement durable
Conseil international des infirmières
Fédération internationale des syndicats libres
